

PROCES - VERBAL
de la séance du Conseil Municipal du lundi 8 juillet 2019

La séance est ouverte à 20^h00 sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** – Francis **SCHEYDER** – Elisabeth **BECK** – Jean-Marc **KRENER** – Suzanne **SCHNELL** – Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** – Josiane **FAUTH** – Jean-Luc **HERRMANN** – Pierre **BERNHARDT** – Jean-Marc **FISCHBACH** – Jean-Marie **MATTER** – Cathy **MUNSCH** – Daniel **JUNG** – Catherine **SCHWARTZ** – Lionel **STEINMETZ** – Caroline **HOFSTETTER** – Sandrine **RUCH** – Vincent **LEININGER** – Claude **REIMANN** – Elisabeth **ROTH** – Elisabeth **SCHLEWITZ** – Lucie-Laure **MOREY** – Steeve **FERTIG**

Absent ayant donné procuration :

Nicole **GESCHWIND** par procuration donnée à Anny **STUCKI**

Absente excusée :

Dominique **FRITSCHMANN**

La majorité des membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Anny **STUCKI** pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 24 juin 2019. Aucune remarque n'est formulée. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du 24 juin 2019.

Le Conseil Municipal procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. *Restructuration, extension et mise aux normes de la mairie d'Ingwiller - Désignation d'un maître d'œuvre*
2. *Domaine et Patrimoine - Limites Territoriales - Déplacement limite d'agglomération- Route d'Uttwiller (RD 106)*
3. *Domaine et Patrimoine - Limites Territoriales - Déplacement limite d'agglomération- Route de Wimmenau (RD 919)*
4. *Finances locales - Demande de subvention du Collège du Val de Moder - Voyage scolaire*
5. *Fonction publique - Personnel titulaire et stagiaire de la fonction publique territoriale - Création de poste*
6. *Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation*
7. *Divers.*

1° Restructuration, extension et mise aux normes de la mairie d'Ingwiller – Désignation d'un maître d'œuvre

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le jury de classement des prestations pour le choix du maître d'œuvre qui sera chargé du projet « *restructuration, extension et mise aux normes du bâtiment de la mairie d'Ingwiller et de l'aménagement des abords* » s'est tenu le 20 juin 2019 à 14h00 dans les locaux de la mairie d'Ingwiller.

M. le Maire donne lecture de la composition du jury :

Membres à voix délibérative : (12 voix)

Président du jury : (1 voix)

- M. Hans DOEPPEN, Maire de la Commune d'Ingwiller.

Collège des élus membres de la commission d'appel d'offres : (5 voix)

- Mme Dominique FRITSCHMANN, conseillère municipale, suppléante de M. Jean-Marc KRENER ;
- M. Francis SCHEYDER, 2^{ème} Adjoint au Maire, Gestion des Ressources financières - Aide sociale ;
- M. Steeve FERTIG, conseiller municipal, suppléant de M. Claude REIMANN ;
- M. Lionel STEINMETZ, conseiller municipal ;
- M. Pierre BERNHARDT, conseiller municipal.

Collège des personnes qualifiées : (2 voix)

- M. Jean ADAM, Président de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre et Maire de Erckartswiller ;
- Mme Elfriede FILLIAU, agent communal chargé des ressources humaines ;

Collège des maîtres d'œuvre : (4 voix)

- M. Jean Marc BIRY, Directeur du CAUE 67, architecte DPLG ;
- Mme Evelyne GAUTHIER, chargée de mission du CAUE67, architecte DPLG ;
- Mme Aurélie WISSER, Chargée de mission architecture et gestion des espaces urbains au PNRVN, suppléante de M. Pascal DEMOULIN, architecte DPLG ;
- M. Jean-Christophe BRUA, Architecte du patrimoine, architecte DPLG.

Membres du jury avec voix consultative :

- Mme. Jacqueline SCHNEPP, 1^{ère} Adjointe au Maire, Education - Jeunesse - Vie Sociale ;
- M. Stéphane WALTER, Responsable des Services techniques.

Assistaient en outre :

- M. David GUTKNECHT, Directeur Général des Services de la commune d'Ingwiller
- M. Fabrice WACK, Chargé de mission au CAUE 67.

M. le Maire expose au Conseil Municipal le déroulement de la réunion du jury du 20 juin dernier comme suit :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que suite au jury de pré-sélection du 21 mars 2019 trois équipes de maîtrise d'œuvre avaient été retenues pour concourir, à savoir :

- *AUBRY LIEUTIER ARCHITECTES ;*
- *ATELIER THOMAS ARCHITECTES ;*
- *SCHERRER & BOETSCH ARCHITECTES.*

Comme prévu par le règlement, les trois candidats précités ont remis de manière anonyme l'ensemble des pièces exigées à la participation au concours. Le jury de concours a examiné ces esquisses, en respectant les conditions de l'anonymat, le 20 juin dernier dans le but de procéder à un classement sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours et rappelés ci-dessous :

- 1) Respect des objectifs et des contraintes du programme ;
- 2) Qualité architecturale et paysagère du projet ;
- 3) Insertion dans le site ;
- 4) Respect des délais et des coûts.

Après avoir entendu le rapport technique sur la conformité des documents rendus au regard du règlement de concours et du programme, exposé par M. Fabrice WACK, le jury a pu consulter librement, pendant une durée de 20 minutes, l'ensemble des documents (panneaux A0 et A3, note de synthèse et mémoires) fournis par les trois équipes.

La commission technique a pu lire au jury, et à haute voix, les notes de synthèse de chaque équipe. L'analyse technique des trois prestations a ensuite pu être exposée au jury.

Après avoir entendu l'exposé de la commission technique, et après avoir débattu sur la qualité des projets proposés au regard des critères de jugement des esquisses, le jury a procédé au classement des prestations comme suit :

Le jury s'est unanimement prononcé pour le projet lauréat à savoir celui présenté par l'équipe "PI5". Cette dernière a récolté 12 voix.

Le jury a ensuite effectué un second vote pour désigner le projet arrivant en deuxième position :

- Par 11 voix "POUR", le Jury a décidé de classer le projet de l'équipe "OA1" en deuxième position.
- Le projet de l'équipe "CJ6" récolte 1 voix.

En conséquence, le classement final des prestations validé par le jury est le suivant :

- 1) Equipe "PI5"
- 2) Equipe "OA1"
- 3) Equipe "CJ6"

Après avoir défini le classement précité, le Président du jury a procédé à l'ouverture des enveloppes contenant l'identité des candidats :

- Equipe "PI5" > SCHERRER & BOETSCH ARCHITECTES
- Equipe "OA1" > ATELIER THOMAS ARCHITECTES
- Equipe "CJ6" > AUBRY LIEUTIER ARCHITECTES

Après avoir pris connaissance du contenu des enveloppes levant l'anonymat, et notamment de la proposition d'honoraires de l'équipe lauréate présentée ci-après, le jury a rappelé que le budget prévu pour le projet n'était pas extensible au-delà de l'enveloppe définie dans le programme.

Proposition de taux d'honoraires - SCHERRER & BOETSCH ARCHITECTES

Coût prévisionnel des travaux	1 518 900,00 € HT
Taux de base proposé	10,60 %
Forfait mission de base	161 003,40 € HT
DIA (études de diagnostic)	0,80 %
Forfait mission DIA	12 151,20 € HT
EXE (études d'exécution)	1,50 %
Forfait mission EXE	22 783,50 € HT
Taux mission de base + DIA + EXE	12,90 %
Total forfait mission de base + DIA + EXE	195 938,10 € HT
Taux mission optionnelle OPC (ordonnancement, coordination, pilotage chantier)	1,10 %
Forfait mission	16 707,90 € HT
Taux mission optionnelle SSI (sécurité incendie)	0,20 %
Forfait mission SSI	3 037,80 € HT
Taux mission de base + DIA + EXE + OPC + SSI	14,20 %
Total forfait mission de base + options	215 683,80 € HT
TVA 20%	43 136,76 €
TOTAL TTC	258 820,56 TTC

En outre la maîtrise d'ouvrage a précisé qu'elle souhaitait entamer un dialogue avec le lauréat afin d'aborder certains aspects du projet présenté à savoir :

- la prolongation des petites baies en façade Nord (ABF) ;
- le percement de la façade Est pour l'entrée secondaire, son vocabulaire et sa démarcation, ainsi que la création d'un auvent ;
- le confort d'été (façade Sud) et l'occultation ponctuelle de la salle de conseil (façade Nord) ;
- le choix des matériaux du hall d'entrée principale (considération du grès existant au sol, couleurs utilisées et valorisation des colonnes) ;
- Divers.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des justifications du classement consignées dans le PV du jury :

➤ Le projet P15 :

Le jury a été sensible à la qualité du travail fourni par l'équipe.

La note de synthèse exposant l'ensemble de la démarche de projet a su apporter des réponses aux différentes attentes du jury.

L'équipe a su respecter et traduire les intentions du programme par une réponse architecturale contemporaine et subtile, une organisation claire du plan annonçant un fonctionnement efficace de l'équipement et la création d'espaces intérieurs fluides de qualité.

Le jury remarque, l'intégration harmonieuse du nouveau bâtiment dans son contexte patrimonial par une extension largement ouverte sur l'espace public et par la mise en valeur de l'histoire même du bâtiment.

Le jury a apprécié le travail de la façade Nord et de la façade Sud de l'équipement, qui annonce le futur rapport avec la Maison des Services et son environnement proche, complété par une suggestion pertinente pour l'aménagement des espaces extérieurs.

Le jury remarque également une démarche environnementale d'ensemble détaillée et une réflexion sur le coût global d'opération qui intéresse la maîtrise d'ouvrage.

➤ Le projet OA1 :

Le jury a noté le respect strict des intentions du programme et la proposition architecturale très contemporaine. Le jury a apprécié la continuité créée entre la mairie et la Maison des Services, ainsi que la réflexion portée sur le repositionnement des circulations verticales.

Le jury a cependant émis des réserves sur :

- La matérialité et la volumétrie en biais de la façade de l'extension pouvant questionner sa capacité à s'intégrer harmonieusement au contexte urbain et architectural.
- La proposition au niveau du hall principal qui a été jugée inadéquate.
- L'organisation du plan sur les deux niveaux et donc du fonctionnement de l'équipement qui semble peu optimal.

➤ Le projet CJ6 :

Le jury a pu comprendre la démarche de projet d'ensemble et le concept de monumentalité extérieure (front bâti) et intérieure (axe de distribution central). La réponse architecturale apportée a été perçue comme surprenante. L'approche pour l'aménagement des espaces extérieurs est intéressante.

Le jury émet des réserves sur :

- L'aspect et la volumétrie de l'extension, jugée inadaptée au contexte.
- La réponse partielle aux enjeux (pas de rapport vers le Sud, avec la MdS).
- L'organisation du rez-de-chaussée jugée claire mais peu optimale.
- L'introversión (peu d'ouverture vers l'espace public) de la salle de conseil.
- la création d'un escalier secondaire pour le personnel et ce jusqu'aux combles.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

VU le procès-verbal du jury en date du 21 mars 2019 fixant la liste des équipes de maîtrise d'œuvre admises à concourir ;

VU le procès-verbal du jury en date du 20 juin 2019 proposant un classement des projets des trois équipes de maîtrise d'œuvre retenues ;

OUI l'exposé de Monsieur le Maire concernant le déroulement de la réunion du jury en date du 20 juin 2019 ;

DECIDE, par 22 voix POUR et 4 ABSTENTIONS :

- 1) **d'approuver et de retenir** le classement des projets consigné dans le procès-verbal du jury du 20/06/2019 désignant l'équipe SCHERRER & BOETSCH ARCHITECTES à 67000 STRASBOURG lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour le projet « Restructuration, extension et mise aux normes du bâtiment de la mairie et aménagement des abords » ;
- 2) **de charger** M. le Maire de publier un avis de résultat de concours en conséquence ;
- 3) **de charger** M. le Maire d'engager avec le lauréat, soit l'équipe SCHERRER & BOETSCH ARCHITECTES à 67000 STRASBOURG, les négociations concernant le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.

2° Domaine et Patrimoine – Limites Territoriales – Déplacement limite d'agglomération – Route d'Uttwiller (RD106)

M. le Maire rappelle que le 12 février 2018, le Conseil Municipal avait décidé de fixer des nouvelles limites d'agglomération en cohérence avec les extensions de l'urbanisation aux entrées de ville sur la Route de Bouxwiller (RD6) et la Route d'Uttwiller (RD106).

Les modifications approuvées étaient les suivantes :

Voie concernée	Ancienne situation	Nouvelle situation
RD 106 en venant d'Uttwiller	PR 0+097	PR 0+200
RD 6 en venant de Bouxwiller	PR 0+1555	PR 1+025

Conformément à la procédure en vigueur, ces nouvelles limites d'agglomération ont été fixées par arrêté municipal et les panneaux d'entrée d'agglomération déplacés en conséquence.

Néanmoins, pour des raisons techniques, il n'a pas été possible d'implanter le panneau d'agglomération sur la RD 106 au PR 0+200 comme prévu initialement. Il a donc été implanté au PR 0+238 en accord avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Aussi, il convient de régulariser cette situation par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

L'avis des élus est demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés de modifier les limites de l'agglomération d'INGWILLER comme suit :

Voie concernée	Ancienne situation	Nouvelle situation
RD 106 en venant d'Uttwiller	PR 0+097	PR 0+238

3° Domaine et Patrimoine – Limites Territoriales – Déplacement limite d’agglomération – Route de Wimmenau (RD919)

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu’il s’avère nécessaire de fixer une nouvelle limite d’agglomération sur la Rte de Wimmenau (RD919) compte tenu de l’extension de l’urbanisation. Il importe en effet de limiter la vitesse au niveau de l’entrée d’agglomération pour des raisons de sécurité publique.

Ainsi, il est proposé de fixer la nouvelle limite de l’agglomération comme suit :

Voie concernée	Ancienne situation	Nouvelle situation
RD 919 en venant de Wimmenau	PR 48+540	PR 48+275

L’avis des élus est demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de ses membres présents et représentés de modifier les limites de l’agglomération d’INGWILLER comme suit :

Voie concernée	Ancienne situation	Nouvelle situation
RD 919 en venant de Wimmenau	PR 48+540	PR 48+275

4° Finances locales – Demande de subvention du Collège du Val de Moder – Séjour éducatif

M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire en charge des finances, rappelle que la Commune participe habituellement au financement des séjours éducatifs à un taux de 7 € par élève et par nuitée.

M. Francis SCHEYDER, informe l’assemblée que le collège VAL DE MODER à VAL DE MODER a sollicité la commune en vue d’une subvention pour la participation à un voyage scolaire à LUDWIGSBURG d’un enfant domicilié à INGWILLER, du 20/05/2019 au 24/05/2019, soit 4 nuitées. La subvention s’élèverait donc au total à 28 €.

L’avis des élus est sollicité quant à l’attribution de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité de ses membres présents et représentés d’approuver l’octroi de la subvention ci-dessus indiquée.

5° Fonction publique - Personnel titulaire et stagiaire de la fonction publique territoriale - Création de poste

M. Serge JUD, Adjoint au Maire en charge des Ressources Humaines, informe le Conseil Municipal que Mme Pauline DURR remplit les conditions pour un avancement au grade d’agent de maîtrise territorial suite à la réussite au concours d’agent de maîtrise territorial, session 2019, spécialité « espaces verts – espaces naturels ».

Proposition est faite au Conseil Municipal de créer le poste nécessaire à sa nomination avec effet au 11 juin 2019.

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal décide de créer un poste agent de maîtrise territorial à temps complet, avec effet au 11 juin 2019.

6° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- ✚ 28/19 – Immeuble 4a rue de la Brasserie appartenant à M. et Mme Jean-Michel NUSS demeurant à INGWILLER ;
- ✚ 29/19 – Immeuble 70 rue du Gal Goureau appartenant à la SPA à 67700 SAVERNE ;
- ✚ 30/19 – Immeuble 11 Rte des Romains appartenant à Carole, Emmanuelle, Rémy et Anny STUCKI.

7° Divers :

A) Mme Elisabeth BECK rappelle aux élus le programme des festivités qui auront lieu à Ingwiller pendant les mois de juillet et août.

- Les festivités de la Fête Nationale se dérouleront les 13 et 14 juillet 2019 au Parc Public :
 - 13 juillet : remise des médailles aux sportifs méritants à 19h30 ; défilé aux flambeaux à 21h00 avec la fanfare de la Musique Municipale et l'Amicale des Sapeurs-pompiers ; Bal champêtre animé par l'orchestre Comm'Un Accord ; nouveau show "Eau - Feu - Laser" à 23h00. Mme BECK rappelle la nécessité d'assurer la sécurité au niveau des carrefours sur le parcours du défilé et invite les conseiller municipaux à se porter volontaire pour assurer cette tâche.
 - 14 juillet : Cérémonie officielle à 11h. Distribution du "14 juillet Wegele" aux écoliers. Apéritif concert donné par l'harmonie de la Musique Municipale.
- Marché du terroir et de l'artisanat le 21 juillet au parc public à partir de 10h. Apéritif concert avec l'Association Folklorique Herrenstein à 11h. Country music à 14h avec l'orchestre RODEO et piste pour les dancers et animations pour les enfants.
- Soirée Dans'Ing à La Halle le 1^{er} août, place du marché à 20h avec le Groupe Folklorique d'Obermodern
- Soirée Dans'Ing à La Halle le 8 août, place du marché avec le groupe Salsavibrations de Saverne (salsa).
- Concert « Hors les murs » le 13 août avec l'ensemble « Les Orteils décollés ». Musique Klezmer et jazz manouche. Dans le cadre du festival Au grès du jazz de La Petite Pierre. A La Halle, place du marché à 20h.

B) M. Serge JUD rappelle que les 17èmes Foulées du Schlembe auront lieu le 18 août à partir de 9h au plateau sportif. Les conseillers municipaux sont invités à participer à la sécurisation de la course en assurant la fonction de signaleur.

C) Mme Jacqueline SCHNEPP donne des informations concernant les actions de la Communauté de Communes « Hanau La Petite Pierre » (CCHLPP) :

- Mme SCHNEPP évoque le programme de la « saison musicale 2019 » organisé par la CCHLPP, notamment les moments musicaux sur le thème du XIXème siècle qui auront lieu au Château de Lichtenberg du 15 juillet au 15 août, tous les mercredis à 15h.

- La CCHLPP a décidé de créer un « *Lieu d'Accueil Enfants Parents* » (LAEP) au sein de la maison de la petite enfance à Ingwiller afin de développer la politique de soutien à la parentalité. Il s'agit d'un espace de paroles et de rencontre où sont accueillis les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent. Ce lieu d'écoute et d'appui pour les parents ouvrira ses portes deux fois par semaine à raison de quatre heures. La création de ce service a nécessité le recrutement d'une psychologue et d'une éducatrice de jeunes enfants.

- La CCHLPP a publié un fascicule intitulé « *Projet de territoire – Huit défis à relever pour les années 2019-2026* » qui présente le premier projet de territoire de la CCHLPP. Ce projet a été élaboré à partir d'une analyse des forces et fragilités du territoire intercommunal. Le fascicule présente les enjeux identifiés qui se déclinent en 8 défis. Les actions en cours et projetées de la CCHLPP ainsi que des chiffres clés y sont présentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

VU POUR ACCORD
La secrétaire de séance
Anny STUCKI

Pour copie conforme
Le Maire
Hans DOEPPEN